

Journal des traducteurs Translators' Journal

Code du bon usage en matière de publications scientifiques. Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, place de Fontenoy, Paris (VIIe), 1962

David Fortin

Volume 8, numéro 3, 3e trimestre 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061022ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061022ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fortin, D. (1963). Compte rendu de [Code du bon usage en matière de publications scientifiques. Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, place de Fontenoy, Paris (VIIe), 1962]. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 8(3), 91–92. <https://doi.org/10.7202/1061022ar>

J'ai tenu à souligner cette attitude de scepticisme à l'égard des constructions théoriques; la langue est bien une accumulation de faits souvent discordants, mais cette accumulation suit des lignes de force, un peu à la manière de particules métalliques qui se posent sur les courants d'un champ magnétique. De la diversité des exemples, des remarques sur la façon dont telle ou telle difficulté peut être tournée, naissent des convictions profondes: il existe des cheminements, il y a des équivalences, ce ne sont pas là des cadres vides de la pensée. Encore un peu plus d'attention, et les lignes de force apparaissent, et une stylistique comparative naît. Je ne sais si M. Truffaut a eu connaissance des travaux de Malblanc et de Jumpelt: il les rejoint souvent, il les confirme toujours. Dans ces conditions, la réponse à la question initiale de l'avant-propos est « Oui, la traduction suit des rails », — tout au moins dans sa partie structurale (la seule envisagée ici), et c'est en les suivant que l'étudiant parvient, enfin, à ces solutions « instinctives », qui sont plutôt pavloviennes que gratuites, et qui font les forts en thème.

J.-P. V.



¶ *Code du bon usage en matière de publications scientifiques.* Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, place de Fontenoy, Paris (VII^e), 1962.

Texte comprenant environ 1,400 mots seulement. Fruit d'une collaboration interprofessionnelle authentique, il a pour objet d'uniformiser la présentation de l'information scientifique. Il commence par un exposé des motifs, qui est suivi du *Code* proprement dit et il se termine par une liste des recommandations pertinentes de l'Organisation internationale de normalisation, reproduite à la fin du présent compte rendu.

Pour présenter ce nouveau *Code*, nous nous contenterons de citer quelques paragraphes de l'exposé des motifs.

« Le Comité de liaison FID/ICSU/IFLA/ISO¹ UNESCO, fondé et réuni pour examiner les moyens de développer une action internationale efficace aux fins d'améliorer la situation présente de l'information scientifique, considère que le manque de discipline librement consentie en matière de rédaction et de publication d'informations scientifiques était l'une des causes principales qui tendaient à accroître inutilement le volume des documents publiés, les dépenses qu'il faut faire pour les imprimer, pour les résumer, pour les répertoire et pour les retrouver.

« En conséquence, le Comité, sur la proposition du Secrétaire du Bureau des résumés analytiques de l'ICSU, a rédigé sous une forme aussi brève que possible un texte qui définit les règles qu'il est d'obligation morale évidente pour tout auteur de publication scientifique de suivre et pour tout rédacteur de journal scientifique d'appliquer.

(1) FID — Fédération internationale de documentation; ICSU — Conseil international des unions scientifiques (International Council of Scientific Unions); IFLA — International Federation of Library Associations; ISO — International Organization for Standardization.

« Le texte en question, qui s'applique aux sciences exactes et naturelles et à la technologie, se compose de quatre parties. La première affirme qu'en tête de tout mémoire scientifique doit figurer un résumé correctement rédigé et dont l'auteur lui-même est responsable. La seconde définit trois catégories de textes scientifiques originaux, montre ce qui les distingue et fait obligation à tout auteur d'indiquer à laquelle de ces trois catégories appartient le texte dont il propose la publication. La troisième partie traite de la rédaction des textes scientifiques et fait notamment obligation morale à tout auteur de signaler toute duplication ou toute omission dans les parties significatives du texte publié

« La quatrième partie du texte s'adresse aux rédacteurs en chef de journaux et de publications scientifiques et fait obligation morale à ces derniers de vérifier que leurs auteurs connaissent et respectent les dispositions qui les concernent :

« Le texte adopté à l'unanimité par le Comité fut soumis à l'examen du Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie de l'Unesco lors de sa première session tenue à Paris du 25 au 29 septembre 1961. Ce comité, qui l'approuva également, a été d'avis que le *Code*, conçu pour les sciences exactes et naturelles et pour la technologie, ne saurait être appliqué aux sciences sociales et aux sciences humaines avant d'avoir été examiné par les organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans ces domaines.

« L'Unesco publie et diffuse ce *Code du bon usage en matière de publications scientifiques*, persuadée que le respect des règles du *Code* permettra d'accélérer la mise en ordre de la documentation scientifique, améliorera la valeur des informations qu'elle contient et limitera les dépenses énormes engagées par les centres de documentation scientifique et technique de tous les pays ».

Voici maintenant la liste des recommandations de l'ISO qui constitue l'Annexe du *Code* :

ISO/R 4	<i>Code international pour l'abréviation des titres de périodiques.</i>
ISO/R 8	<i>Présentation des périodiques.</i>
ISO/R 9	<i>Système international pour la translittération des caractères cyrilliques.</i>
ISO/R 18	<i>Sommaire de périodiques ou d'autres documents.</i>
ISO/R 30	<i>Manchette bibliographique.</i>
ISO/R 77	<i>Références bibliographiques. Éléments essentiels.</i>
ISO/R 214	<i>Analyses et résumés d'auteurs.</i>
ISO/R 215	<i>Présentation des articles de périodiques.</i>
ISO/R 233	<i>Système international pour la translittérature des caractères arabes.</i>
Projet ISO n° 315	<i>Translittération des caractères grecs en caractères latins.</i>
Projet ISO n° 379	<i>Translittération de l'hébreu.</i>

DAVID FORTIN

